



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières

## n°2025\_058

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Londinières.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : **Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Londinières au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques »**

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Absents : 1

Absents excusés : 10

Pouvoirs	:0
Votants	: 22
Pour	:22
Contre	:0
Abstention	:0

Secrétaire de séance : M. Hurard François

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	M SIMON Jérémy (suppléant)
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÈQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs exc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs excusé, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs exc, M. ROBIN Emmanuel Abs exc
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude, Mme Abs excusée LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs exc
SAINTE-PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs excusée
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs exc, M. TAFFIN Guy

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L.414-2 relatif à la gouvernance des sites Natura 2000,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »),

Vu le courrier de la Région Normandie en date du [à compléter] sollicitant la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300132 « Bassin de l'Arques »,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – De désigner pour représenter la Communauté de Communes de Londinières au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques » :

Titulaire : Monsieur Vincent LEBORGNE, maire de Clais

Suppléant : Madame Marie-Josée BOURGEOIS, maire d'Osmoy Saint Valéry

Article 2 – Les représentants désignés sont autorisés à participer aux réunions du Comité de pilotage et aux votes afférents.

Article 3 – La présente délibération sera transmise à la Région Normandie – Pôle Natura 2000  
(polenatura2000@normandie.fr)



Pour extrait conforme,  
Présidente,  
BILOQUET Armelle

